

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 04/11/2024

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date d'affichage : 05/11/2024

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Délibération n° 2024-077

Le 12 novembre 2024 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (13) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY : M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présents (3) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Xavier URBAIN, suppléant.

CHAMPAGNY : M. Vincent RUFFIER des Aimes, suppléant.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (2) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.
M. Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

OBJET : finances : décision modificative n° 1 au budget général 2024 du SIGP.

M. le Vice-président délégué aux finances :

Précise que cette décision modificative n°1 au budget général 2024 du SIGP concerne :

- o Des crédits complémentaires sur l'opération n° 36 « TOUR DE GLACE » pour un montant de 30.000 €.
- o Une diminution de crédit sur l'opération n° 19 « PISTE DE BOB » pour un montant de 30.000 €.

Présente au Comité syndical le projet de décision modificative n° 1 et l'invite à délibérer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve la décision modificative n° 1 au budget général 2024 du SIGP.

Charge le président de notifier la délibération à Mme la Trésorière syndicale de Moûtiers.

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,
M. Christian VIBERT



Le Président,
M. Jean-Luc BOCH

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE**
1355 Route d'Alpe - Les Provençales
73210 LA PLAGNE TARENTAISE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).

73006 Code INSEE	SYNDICAT INTERCOMMUNAL GRANDE PLAGNE BUDGET SIGP	DM n°1 2024
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21351-PISTE BOB : PISTE BOBSLEIGH	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21351-TOUR DE GLACE : TOUR DE GLACE	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

~~SYNDICAT INTERCOMMUNAL
 DE LA GRANDE PLAGNE
 1355 Route d'Alpe - Les Prévagnes
 73210 LA GRANDE PLAGNE TARENTAISE~~

(1) y compris les restes à réaliser